



INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018

Suivant arrêté ministériel n° NOR : *INTE1829410A* signé le 29 octobre 2018 et publié au Journal Officiel ce jour 8 novembre 2018, **notre commune a été classée au titre des « catastrophes naturelles »**.

Les victimes de ces inondations ont à compter de ce jour **10 jours** pour déposer leur déclaration de sinistre auprès de leur compagnie d'assurance.

L'arrêté est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037581840&dateTexte=&categorieLien=id>

8 novembre 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 18 sur 99

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

***Inondations et coulées de boue
du 14 octobre 2018 au 15 octobre 2018***

Communes d'Alet-les-Bains (1), Argens-Minervoises, Armissan, Bizanet, Bouisse, Boutenac, Bugarach (2), Cabrespine, Campagne-sur-Aude (1), Cassaignes (1), Castelnaud-d'Aude, Cavanac, Citou, Cournanel (2), Coustaussa (1), Dernacueillette (1), Espéras (1), Fa (1), Fleury, Fournes-Cabardès, Gardie (2), Ginestas, Greffeil, Ilhes (Les), Jonquières (2), Labastide-Esparbairrenque (1), Lairière (2), Lanet, Laprade (1), Laroque-de-Fa (2), Lespinassière, Lézignan-Corbières, Limoux, Luc-sur-Aude (1), Maisons (2), Marcorignan, Martyrs (Les), Mas-des-Cours (1), Massac (1), Miraval-Cabardès, Montgaillard (2), Montjoi, Montredon-des-Corbières, Monze (1), Moussan, Mouthoumet (2), Moux, Ouveillan, Paraza, Paziols, Pépieux, Pieusse (1), Pomas, Pradelles-Cabardès (2), Pradelles-en-Val (1), Quillan (2), Quintillan, Roquefère (1), Rouffiac-d'Aude, Saint-Jean-de-Barrou (2), Saint-Julia-de-Bec (2), Saint-Just-et-le-Bézu (1), Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Martin-le-Vieil (1), Saissac (1), Salles-d'Aude, Salza (1), Serpent (La) (1), Termes, Tourette-Cabardès (La) (1), Trassanel, Trausse, Ventenac-en-Minervoises, Vignevieille, Villanière, Villeneuve-les-Corbières, Villerouge-Termenès.



A une échelle moindre des territoires lourdement sinistrés, les infrastructures de la commune, mais aussi des habitations et des cultures, n'ont pas été épargnées par les inondations (passerelle emportée par la crue de la rivière OGNON, clôture endommagée à la station d'épuration, pin déraciné dans le parc municipal, dégâts sur chemins, dommages subis par les riverains suite au débordement du ruisseau de la Combe et de la rivière Ognon...).

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intempéries du 14 au 16 Octobre 2018 :

Arrêté autorisant **exceptionnellement** le brûlage des embâcles et éléments végétaux

Les inondations du 14 au 16 octobre ont entraîné la formation d'embâcles et l'accumulation d'éléments végétaux.

Afin de faciliter leur élimination, le Préfet de l'Aude a pris un arrêté qui autorise leur incinération dans les conditions suivantes :

- Autorisation jusqu'au 16 Décembre 2018 sans restriction d'horaire.
- Dispense du régime de déclaration préalable pour les incinérations se trouvant à moins de 200m d'espaces naturels combustibles.
- Cependant, le brûlage ne pourra être effectué si le vent annoncé est supérieur à 30km/h en rafales ou s'il est plus fort qu'un vent dit « modéré »
- Enfin, nous rappelons qu'il est obligatoire de surveiller le feu en permanence et jusqu'à extinction complète.

SERVICE D'INFORMATION par SMS

Recevez gratuitement des informations communales sur votre téléphone portable !

La Commune vient de se doter d'un logiciel de communication par SMS pour la diffusion d'informations rapides et efficaces auprès de la population.

Les administrés qui souhaitent bénéficier de ce service doivent remplir le coupon ci-dessous et le retourner en Mairie.

Le dispositif consiste à l'envoi d'informations par SMS sur les téléphones portables selon les thématiques choisies.

✂ -----

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° tel portable :

Souhaite recevoir les informations de ma commune concernant :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Les alertes (météo, travaux, etc ...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Informations municipales (décès, agendas, etc...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Informations associatives | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Programme cinéma | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |